

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA 131<sup>e</sup> ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À L'ASSOMPTION,  
TENUE LE MERCREDI 20 NOVEMBRE 2019 À 18 H, AU LOCAL F-240  
SITUÉ AU 180, RUE DORVAL, L'ASSOMPTION**

<b>Présences</b>	:	James Bujold-Vit, Adel Omar Dahmane, Esteben Harguindeguy Geneviève Laporte, Valérie Leblanc, Stéphane Mercier, Caroline Otis, Marie-Ève Paquin, Frédéric Pellerin, et Céline Thifault
<b>Absences confirmées</b>	:	Jacques-Alexandre Le Bail et Patricia Rivest
<b>Invités</b>	:	Joselle Baril, Charles Brochu-Blain, Sonia Ducharme-Beausoleil et Josianne Rey
<b>Présidence d'assemblée</b>	:	Stéphane Mercier
<b>Secrétaire d'assemblée</b>	:	Chantale Gagné

---

**131.1 Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

Le quorum étant constaté, la réunion débute à 18 h 02.

Le président souhaite la bienvenue à monsieur Esteben Harguindeguy, représentant les commissions scolaires, et à madame Valérie Leblanc, représentant les parents.

**131.2 Adoption de l'ordre du jour**

***CECL191120-01***

*Sur une proposition de monsieur James Bujold-Vit, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :*

**131.1** Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

**131.2** Adoption de l'ordre du jour

**131.3** Adoption du procès-verbal de la 130<sup>e</sup> assemblée régulière tenue le mercredi 18 septembre 2019

**131.4** Suite du procès-verbal

**131.5** Parole à l'assemblée

**131.6** Présentation du bilan 2018-2019 du comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVL) et présentation du plan de travail 2019-2020  
*Présenté par : Charles Brochu-Blain, directeur adjoint au Service des programmes techniques et du développement pédagogique*

- 131.7** Adoption du devis d'évaluation du programme d'Arts, lettres et communication  
*Présenté par : Josianne Rey, directrice adjointe au Service des programmes  
préuniversitaires et des affaires étudiantes  
Joselle Baril, enseignante en Arts, lettres et communication*
- 131.8** Adoption de la modification demandée par le ministère de l'Éducation et de  
l'Enseignement supérieur de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages  
(PIEA) (incomplet permanent)  
*Présenté par : Charles Brochu-Blain*
- 131.9** Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
- 131.10** Rapport de la direction
- 131.11** Autres points
- 131.12** Information  
131.12.1 Clientèle – Automne 2019 (confirmée au 20 septembre 2019)
- 131.13** Dépôt de documents  
131.13.1 Bilan du Plan de travail 2018-2019  
131.13.2 Plan de travail 2019-2020
- 131.14** Prochaine assemblée : le mercredi 11 décembre à 18 h
- 131.15** Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité.

**131.3 Adoption du procès-verbal de la 130e assemblée régulière tenue le mercredi 18 septembre 2019**

***CECL191120-02***

*Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 130e assemblée régulière tenue le mercredi 18 septembre 2019.*

Adoptée à l'unanimité.

**131.4 Suite du procès-verbal**

Madame Caroline Otis effectue le suivi du procès-verbal de la dernière réunion. Elle indique que des vérifications ont été faites suite aux questionnements soulevés à savoir si la maternelle quatre ans avait engendré une baisse au niveau des demandes d'admission en Techniques d'éducation à

l'enfance. Selon les données recueillies, ceci semble avoir eu peu de répercussions au cours de la dernière année. Par contre, on a remarqué qu'il y a des abandons entre l'admission des étudiants et le 1<sup>er</sup> jour de cours.

### 131.5 **Parole à l'assemblée**

Sans objet.

### 131.6 **Présentation du bilan 2018-2019 du comité de valorisation et d'amélioration de la langue (CVAL) et présentation du plan de travail 2019-2020**

*Présenté par : Charles Brochu-Blain, directeur adjoint au Service des programmes techniques et du développement pédagogique*

Monsieur Charles Brochu-Blain présente le bilan des activités réalisées en 2018-2019 ainsi que le plan de travail pour l'année 2019-2020. Il profite de l'occasion pour informer les membres de l'obtention d'une subvention de l'ordre de 160 000\$ répartie sur deux ans dédiés à Techniques juridiques pour le projet « Arrêt français » financé par l'Office québécoise de la langue française (OQLF).

Les membres sont informés que des ressources supplémentaires enseignantes ont été ajoutées suite à la réorganisation du service, et ce, afin de répondre à la demande des étudiants au Carrefour de l'apprentissage.

### 131.7 **Adoption du devis d'évaluation du programme d'Arts, lettres et communication**

*Présenté par : Josianne Rey, directrice adjointe au Service des programmes préuniversitaires et des affaires étudiantes et Joselle Baril, enseignante en Arts, lettres et communication*

Mesdames Josianne Rey et Joselle Baril présentent ce dossier.

Elles indiquent que le Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption a la responsabilité d'évaluer régulièrement ses programmes de formation dans un objectif d'amélioration continue, et ce, en conformité avec la *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)* adoptée en mai 2019 par le conseil d'établissement. Dans son plan de développement des programmes d'études, le collège a convenu d'évaluer le programme d'Arts, lettres et communication en 2019-2020. Le devis d'évaluation du programme d'Arts, lettres et communication consiste à :

1. Décrire les enjeux de l'évaluation de programme ;
2. Dresser la liste des questions qui seront examinées ;
3. Déterminer les critères d'évaluation qui seront utilisés ;
4. Élaborer un plan de réalisation de la collecte des données.

La mise en œuvre du devis se finalisera dans le rapport d'évaluation du programme d'Arts lettres et communication. En plus de reposer sur les critères de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), l'évaluation se fondera sur trois enjeux découlant de problématiques.

### **ENJEU 1 : La valorisation de la formation**

Problématiques

1. La perception du programme
2. La promotion du programme

### **ENJEU 2 : L'offre de formation**

Problématiques

1. Les profils d'entrée et de sortie
2. La grille de cheminement
3. L'adéquation du programme avec les exigences des programmes universitaires

### **ENJEU 3 : La réussite des étudiants**

Problématique

1. La persévérance des étudiants

Le processus d'évaluation permettra de dresser un portrait du programme, de porter un jugement sur ses forces et ses faiblesses et de décider des actions à entreprendre.

Le document devra être corrigé afin de se référer à la PIEP plutôt que la PIGeP.

***Attendu** que l'évaluation du programme d'Arts, lettres et communication était prévue dans le plan de développement des programmes d'études pour l'année scolaire 2019-2020;*

***Attendu** que le devis d'évaluation énonce les enjeux et les problématiques propres au programme d'Arts, lettres et communication;*

***Attendu** que le devis propose de fonder l'évaluation du programme d'Arts, lettres et communication sur les critères de la CEEC;*

***Attendu** que le devis démontre que tous les critères et sous-critères de la CEEC sélectionnés sont ceux dont les éléments n'ont jamais été évalués ou qui suscitent un questionnement;*

***Attendu** que les questions rattachées aux sous-critères sont celles auxquelles l'évaluation tentera de répondre;*

***Attendu** que le devis comprend un échéancier détaillé du processus d'évaluation du programme;*

***Attendu** l'avis favorable de la commission des études du 8 octobre 2019;*

***Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

### **CECL191120-03**

*Sur une proposition de monsieur Esteben Harguindeguy, dûment appuyée par madame Marie-Ève Paquin, il est résolu d'adopter le devis d'évaluation du programme d'Arts, lettres et communication.*

Adoptée à l'unanimité.

**131.8 Adoption de la modification demandée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) (incomplet permanent)**

Monsieur Charles Brochu-Blain présente ce dossier. Il explique que le 18 septembre dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a informé le collège que l'appellation « incomplet permanent » contenue dans sa PIEA devait être corrigée. Conformément aux nouvelles dispositions (article 23, 1) du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC), il faut désormais utiliser l'appellation « incomplet » (IN) pour désigner ce qui était auparavant un incomplet permanent.

Après vérification, cette modification ne pouvait être faite dans le cadre de la révision complète de la PIEA qui est en cours au collège. En effet, le ministère a demandé à ce que la correction se fasse d'ici la fin de l'année 2019.

*Attendu les nouvelles dispositions du RREC concernant l'appellation « incomplet » (IN) qui doit remplacer l'ancienne appellation « incomplet permanent »;*

*Attendu la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de procéder d'ici la fin 2019 aux changements demandés dans la PIEA;*

*Attendu l'avis favorable de la commission des études du 5 novembre 2019;*

*Attendu l'avis de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

**CECL191120-04**

*Sur une proposition de monsieur James Bujold-Vit, dûment appuyée par madame Geneviève Laporte, il est résolu d'adopter les modifications à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) demandé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.*

Adoptée à l'unanimité.

**131.9 Recommandations à formuler au conseil d'administration pour l'émission de diplômes au Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption**

*Attendu les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;*

*Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;*

*Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.*

### **CECL191120-05**

*Sur une proposition de monsieur Adel Omar Dahmane, dûment appuyée par monsieur James Bujold Vit, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont le nom apparaît sur la liste du lot suivant :*  
**CA2019091101**

Adoptée à l'unanimité.

**Attendu** les dispositions de l'article 9 de la PIEA du collège constituant de L'Assomption qui précise que « Le directeur des études recommande les étudiants admissibles à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC), du diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) ou d'une attestation d'études collégiales (AEC), et il soumet sa recommandation au conseil d'établissement pour une recommandation aux instances appropriées »;

**Attendu** les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

**Attendu** la recommandation favorable de la direction du collège constituant de L'Assomption.

### **CECL191120-06**

*Sur une proposition de monsieur James Bujold-Vit, dûment appuyée par madame Céline Thifault, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiantes et étudiants dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.*

Adoptée à l'unanimité.

### **131.10 Rapport de la direction**

Les membres ont reçu ce rapport avec la convocation. Par ailleurs, madame Caroline Otis profite de l'occasion pour informer les membres que le collège constituant de L'Assomption va accentuer sa présence sur les réseaux sociaux, par exemple, en effectuant l'achat de mots clés, etc. De plus, une analyse sera réalisée pour s'assurer que le CRLA utilise les bons canaux de communication. D'autres parts, les membres échangent sur le stress et l'anxiété présents dans chaque sphère de l'éducation.

### **131.11 Autres points**

Sans objet.

### **131.12 Information**

#### **131.12.1 Clientèle – Automne 2019 (confirmée au 20 septembre 2019)**

Madame Sonia Ducharme-Beausoleil présente le document relatif à la clientèle confirmée au 20 septembre 2019. Elle porte à l'attention des membres la baisse depuis les cinq dernières années, tant au collège que dans le réseau. À ce propos, les membres discutent de la promotion des programmes

et de la problématique en lien avec le réseau de transport collectif. Madame Otis indique que le CRL effectue présentement des représentations auprès d'EXO. Elle tiendra le conseil d'établissement informé des développements dans ce dossier.

### **131.13 Dépôt de documents**

#### **131.13.1 Bilan du Plan de travail 2018-2019**

Les membres ont reçu ce document avec la convocation.

#### **131.13.2 Plan de travail 2019-2020**

Les membres ont reçu ce document avec la convocation.

### **130.14 Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée ordinaire est prévue le mercredi 11 décembre 2019 à 18 h.

Le président propose d'annuler la réunion du 11 décembre et de transmettre les documents suivants qui devaient être présentés :

- Le bilan 2018-2019 et le plan de travail 2019-2020 du Conseil de la réussite;
- Le bilan du plan de réussite institutionnel (PRI);
- Le bilan 2018-2019 du Centre d'aide à l'apprentissage.

Le président rappelle à tous la formation prévue le mercredi 15 janvier 2020 sur la gouvernance.

### **130.14 Levée de l'assemblée**

#### ***CECL191120-07***

Il est résolu à l'unanimité de lever la séance à 19 h 40.

---

Monsieur Stéphane Mercier  
Président du conseil d'établissement  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

---

Caroline Otis  
Directrice  
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

/cg